opusdei.org

L’Esprit Saint dans la foi de l’Église

Lors de l’audience du mercredi 16 octobre, le pape François a poursuivi sa catéchèse sur l'Esprit Saint en parlant de la façon dont Il est à l'œuvre dans la vie de l'Eglise.

17/10/2024

Chers frères et sœurs, bonjour !

Avec la catéchèse d'aujourd'hui, nous passons de ce qui nous a été révélé sur l'Esprit Saint dans la Sainte Écriture à la façon dont Lui est

présent et à l'œuvre dans la vie de l'Église, dans notre vie chrétienne.

Au cours des trois premiers siècles, l'Église n'a pas ressenti le besoin de formuler explicitement sa croyance en l'Esprit Saint. Par exemple, dans le plus ancien Credo de l'Église, le Credo dit des Apôtres, après avoir proclamé : « Je crois en Dieu le Père, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, qui est né, est mort, est descendu aux enfers, est ressuscité et est monté aux cieux », on ajoute : « [Je crois] en l'Esprit Saint », rien de plus, sans aucune précision.

Mais ce fut l'hérésie qui poussa l'Église à préciser sa foi. Lorsque ce processus a commencé - avec saint Athanase au quatrième siècle - c'est l'expérience de l'Église de l'action sanctificatrice et divinisatrice de l'Esprit Saint qui a conduit l'Église à la certitude de la pleine divinité de l'Esprit Saint. Cela s'est produit lors

du Concile œcuménique de Constantinople en 381, qui a défini la divinité de l’Esprit Saint dans les termes bien connus que nous répétons encore aujourd'hui dans le Credo : « Je crois en l’Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ; il procède du Père et du Fils ; avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire ; il a parlé par les prophètes ».

Dire que l’Esprit Saint « est Seigneur » revient à dire qu'il partage la « Seigneurie » de Dieu, qu'il appartient au monde du Créateur et non à celui des créatures. L'affirmation la plus forte est qu'il a droit à la même gloire et au même culte que le Père et le Fils. C'est l'argument de l'égalité dans l'honneur, cher à Saint Basile le Grand, qui fut le principal architecte de cette formule : l’Esprit Saint est Seigneur, il est Dieu.

La définition conciliaire n'était pas un point d'arrivée, mais un point de départ. En effet, après avoir surmonté les raisons historiques qui avaient empêché une affirmation plus explicite de la divinité de l'Esprit Saint, elle sera sereinement proclamée dans le culte et la théologie de l'Église. Déjà Saint Grégoire de Nazianze, au lendemain de ce Concile, affirmera sans ambiguïtés : « L'Esprit Saint est-il donc Dieu ? Certainement ! Est-il consubstantiel ? Oui, s'il est vrai Dieu » (*Oratio* 31, 5.10).

Que nous dit, à nous croyants d'aujourd'hui, l'article de foi que nous proclamons chaque dimanche à la Messe. Je crois en l'Esprit Saint ? Autrefois, il s'agissait surtout de l'affirmation que l'Esprit Saint « procède du Père ». L'Église latine a rapidement complété cette affirmation en ajoutant, dans le Credo de la Messe, que l'Esprit Saint «

procède aussi du Fils ». Comme l'expression « et du Fils » se dit en latin “*Filioque*”, cela a donné lieu à la querelle connue sous ce nom, qui a été la raison (ou le prétexte) de tant de litiges et de divisions entre Église d'Orient et Église d'Occident. Il n'est certainement pas question d'aborder ici cette question qui, par ailleurs, dans le climat de dialogue instauré entre les deux Églises, a perdu l’âpreté du passé et permet aujourd’hui d'espérer une pleine acceptation réciproque, comme l'une des principales « différences réconciliées ». Je me plais à dire ceci : « différences réconciliées ». Parmi les chrétiens, il y a beaucoup de différences : celui-ci est de telle école, celui-là de l'autre ; celui-ci est protestant, celui-là… L'important est que ces différences soient réconciliées, dans l'amour de cheminer ensemble.

Après avoir surmonté cette pierre d'achoppement, nous pouvons aujourd'hui valoriser la prérogative la plus importante pour nous qui est proclamée dans l'article du Credo, à savoir que l'Esprit Saint est « vivifiant », c'est-à-dire qu'il donne la vie. Nous nous demandons : quelle vie donne l'Esprit Saint ? Au début, dans la création, le souffle de Dieu donne à Adam la vie naturelle ; d'une statue de boue, il fait de lui « un être vivant » (cf. *Gn* 2,7). Maintenant, dans la nouvelle création, l'Esprit Saint est celui qui donne aux croyants la vie nouvelle, la vie du Christ, la vie surnaturelle, en tant qu'enfants de Dieu. Paul peut s'exclamer : « La loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus t'a libéré de la loi du péché et de la mort » (*Rm* 8,2).

Où est donc la grande et consolante nouvelle pour nous ? C'est que la vie qui nous est donnée par l'Esprit Saint

est vie éternelle ! La foi nous libère de l'horreur de devoir admettre que tout s'arrête ici, qu'il n'y a pas de rédemption pour la souffrance et l'injustice qui règnent en souveraines sur la terre. Une autre parole de l'Apôtre nous l'assure : « Si l’Esprit de Dieu qui a ressuscité Jésus d’entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus, le Christ, d’entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous » (*Rm* 8,11). L'Esprit habite en nous, il est au dedans de nous.

Cultivons cette foi aussi pour ceux qui, souvent sans faute de leur part, en sont privés et n'arrivent pas à donner un sens à la vie. Et n'oublions pas de remercier Celui qui, par sa mort, a obtenu pour nous ce don inestimable !

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr-lu/article/lesprit-saint-dans-la-foi-de-leglise/ (01/12/2025)